

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - (N° 3314)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 68

présenté par
M. Savary

ARTICLE 14

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« entreprise »

le mot :

« exploitant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.